Image not found or type unknown

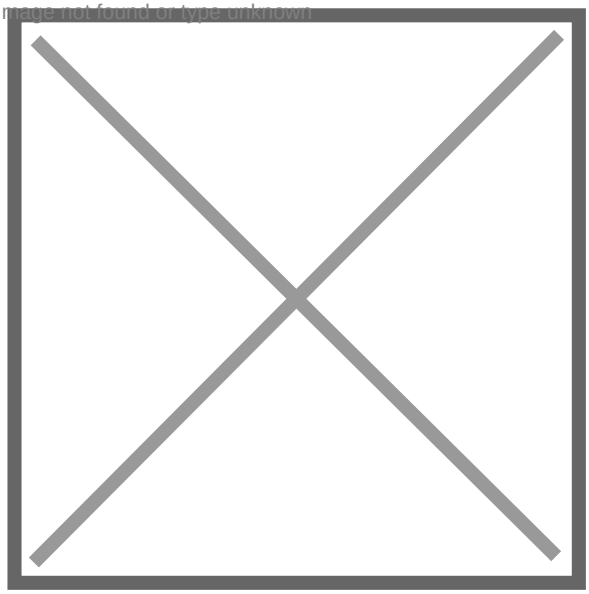

Exces de vitesse de dos flasher par l'arr

Par **wheelingcn**, le **29/01/2009** à **16:50**

bonjour

j'ai ete flasher par l'arriere avec ma moto ce matin (radar mobile)
je n'ai pas encore changer la CG (je vais la mettre au nom de mon fils qui a 3ans donc pas le permis) ou vaux il mieux mettre la CG au nom d'un etranger? belge qui n'a pas de permis moto

que va il se passer si mon fils ne denonce pas le conducteur qui ne pourra pas etre reconnu car de dos?

merci

Par **Tisuisse**, le **29/01/2009** à **23:42**

Bonjour,

Qu'appelez-vous "radar mobile" ?

Par **wheelingcn**, le **29/01/2009** à **23:50**

si je mets la CG au nom demon fils de 3 ans il sera declare responsable pecunierement de

l'amande pas de retrait et pas de suspension de permis

(radar a cote d'une voiturebanalisée)

Par **Tisuisse**, le **30/01/2009** à **08:13**

Vous n'avez pas répondu à mon message.

Par **wheelingcn**, le **30/01/2009** à **08:30**

c 'est un radar poser sur un trepied de 30 cm de long sur 10 15 de haut avec des yeux ronds l'ensemble est de couleur blanche

la voitture banalise etait en dessous de la route en contre bas

Par **Tisuisse**, le **30/01/2009** à **09:21**

Donc c'est un radar fixe et non un radar mobile. Les radars mobiles sont à l'intérieur de véhicules banalisés et ces véhicules roulent en prenant les photos, le véhicule étant mobile, le radar est mobile. Tous les autres radars sont fixes. La distinction est importante puisaur le taux de pondération ou d'ajustement entre la vitesse eregistrée et la vitesse retenue n'est pas le même. Il n'y a pratiquement plus de radars mobiles en France.

Donc, attendez de recevoir votre avis de PV puis venez nous indiquer ce qu'il comporte.

Par **wheelingcn**, le **30/01/2009** à **12:57**

ce matin je suis allez faire la CG je l'ai mis au nom de mon fils de 3ans

je suis allez terminer les papier d'assurance (et il m'ont confirme qu'il n'y a aucun soucis dans ce sens)

maintenant il va falloir savoir si je suis obligé de dénoncé le conducteur du véhicule?

Par **Tisuisse**, le **30/01/2009** à **13:30**

Vous faites comme vous le voulez. Vous avez interrogé le forum "auto-évasion" et les pros de ce forum vous ont mis en garde, ce dont vous semblez vous moquer éperduement. Il se

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

trouve que j'ai fait la même analyse qu'eux et que je suis totalement d'accord avec leurs propos. De ce fait, puisque vous semblez ne tenir compte des avis ni des uns ni des autres, supportez vos actes et prenez vos responsabilités. Je ne répondrai donc plus à vos sollicitations.

Dédolé, au revoir.

Par **wheelingcn**, le **30/01/2009** à **13:32**

merci quand meme pour votre aide

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés